



**CADRE REGIONAL DE CONCERTATION DES ORGANISATIONS DES
PRODUCTEURS DE RIZ DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(CRCOPR)**

**Déclaration de Bamako
sur la nécessité de mise en place d'un processus national et
régional de régulation des importations de riz en Afrique de l'Ouest**

11 novembre 2015

Nous, Représentants des Organisations des Producteurs de Riz, organisées au sein du Cadre Régional de Concertation des Organisations des Producteurs de Riz du ROPPA (CRCOPR) avec nos partenaires, après avoir réalisé plusieurs études dans les pays, concertations et analyses, présents les 10 et 11 novembre 2015 à Bamako au Mali, dans le cadre de l'atelier de réflexion sur la régulation des importations du riz en Afrique de l'Ouest :

Rappelons ce qui suit :

Les programmes d'ajustement structurel, en poussant les États à adopter des stratégies d'importation du riz pour couvrir la demande sur la base du principe des avantages comparatifs, ont fragilisé les filières rizicoles en Afrique de l'Ouest et renforcé la dépendance en riz de la région.

Les effets de chocs de la crise de 2008, ont davantage montré la place qu'occupe le riz dans les systèmes alimentaires des populations de l'Afrique de l'Ouest ainsi que son caractère stratégique au plan politique et économique.

Cet éveil des consciences a obligé les décideurs publics aux niveaux national et régional, à mettre en œuvre des stratégies et des actions plus ambitieuses pour améliorer l'offre domestique en riz dans la région et son accès aux populations vulnérables.

Ces actions, conjuguées aux initiatives des OP et des partenaires au développement, ont engendré un accroissement significatif de la production dans la plupart des pays, indiquant les stratégies probantes pour la promotion des filières rizicoles en Afrique de l'Ouest.

Nous restons convaincus que « L'offensive riz » constitue une opportunité pour assurer la cohérence et renforcer l'ensemble de ces initiatives afin de développer la chaîne de valeur riz conformément à l'évolution des besoins et attentes des consommateurs.



Cependant, nous constatons avec regret que :

Le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO en vigueur depuis le 1er janvier 2015, avec un faible taux de protection de 10% pour le riz, risque à moyen terme d'accroître la concurrence sur les marchés domestiques pour le riz, de décourager les investissements dans les filières domestiques, d'affaiblir l'engagement des acteurs, notamment les producteurs, d'anéantir ainsi la dynamique amorcée depuis 2008, et *in fine* d'anéantir les efforts de l'offensive riz.

En effet, malgré les statistiques et les analyses indiquant la projection de l'autosuffisance en riz blanc dans certains pays de la région, les importations de riz blanc n'ont pas connu une baisse significative en fonction de la production. Au contraire, elles ont connu une remontée sensible, bien que la situation diffère d'un pays à un autre. Ainsi, le droit de douane du TEC à 10 % est une subvention à l'importation dans nos Etats.

Forts de ce qui précède :

Nous saluons l'initiative de la CEDEAO de faire le bilan de l'ECOWAP dix ans après son adoption qui permettra d'identifier les besoins de cohérence entre les politiques.

Nous invitons la CEDEAO et l'UEMOA à une renégociation du TEC notamment pour des filières stratégiques comme le riz en vue d'une protection appropriée qui assurerait une meilleure sécurité et souveraineté alimentaire, la création d'emplois et l'amélioration des revenus en milieu rural.

Nous exhortons la CEDEAO et l'UEMOA, face à l'imposition des politiques de libéralisation dans le cadre des négociations commerciales (APE, OMC), à mettre rapidement en place une politique intelligente de régulation basée sur les principaux leviers que sont :

- i. le contrôle et le contingentement des importations par l'instauration de quota permettant de coupler les achats locaux de riz avec les importations ;
- ii. des facilités de paiement à accorder aux importateurs de riz pour effectuer des achats locaux de riz ;
- iii. la généralisation et l'effectivité de la priorité accordée au riz national dans les achats institutionnels.

Nous recommandons que ces propositions fassent rapidement l'objet de réglementations ou directives communautaires qui s'imposent à l'ensemble des pays de la région et qui sont indispensables pour le succès de l'offensif riz.

Nous nous engageons à renforcer notre détermination et notre mobilisation auprès de la CEDEAO, l'UEMOA et les institutions compétentes nationales pour la mise en œuvre de l'Offensive riz.

Fait à Bamako, le 11 novembre 2015

Ont signé :

ROPPA/CRCOPR

Apportent leur soutien à cette déclaration :



Les ONG : VECO West Africa, GLOPOLIS, SOS FAIM BELGIQUE /Luxembourg, AMASSA AFRIQUE VERTE, SNV, OXFAM, TRIAS.

